



## Abandon d'outils

-----  
Par jean christophe

Bonjour,

J'ai fait coupé ma palisse par un particulier (artisan a la retraite) le 24 aout 2020 et depuis cette date, le broyeur a végétaux et toujours chez moi a ce jour . Est-ce que je peut lui réclamer des indemnités de gardiennage et que faire du broyeur que me gêne.

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement

jean Christophe xxxxxx anonymisation

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Commencez par lui demander de récupérer sa machine par courrier RAR. Mettez lui un délai de 15 jours, puis vous en ferez ce que vous voudrez.